

Réunion du Conseil Communal du 15 décembre 2021

Ordre du jour :

1. Discussion et vote du projet de budget rectifié 2021 et du projet de budget prévisionnel 2022.
2. Adoption du règlement et du règlement-taxe relatif à la gestion des déchets.
3. Modification du règlement communal du 05.10.2016 fixant les critères d'attribution de l'allocation de vie chère.
4. Approbation d'un acte notarié.
5. Confirmation de règlements temporaires de circulation.
6. Divers.
7. Affaires de personnel :
 - a. Création d'un poste de salarié pour le service solidaire.
 - b. Création d'un poste de fonctionnaire communal pour le service technique.
 - c. Création de postes au sein de l'équipe de régie et de conciergerie.
8. Nominations et démissions au sein des commissions locales (ajout à l'ordre du jour).
9. Affaires de personnel (huis clos) :
 - a. Nominations aux postes vacants :
 - i. Fonctionnaire communal groupe A2 (service technique).
 - ii. Fonctionnaire communal groupe B1 (recette communale).
10. Décision dans le cadre d'une proposition d'acquisition immobilière (huis clos).

Présences :

Bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) ; Premier échevin Betty Welter-Gaul (LSAP) ; Second échevin Jean Claude Roob (LSAP).

Conseillers : Maryse Bestgen-Martin (déi Gréng) ; Martine Dieschburg-Nickels (DP) ; Victoria El Khoury (LSAP) ; Marc Fischer (DP) ; Laurent Glesener (DP) ; François Gleis (CSV) ; Léandre Kandel (DP) ; Paul Klensch (LSAP), Claire Remmy (déi Gréng). Absence excusée : Jean-Marie Durrer (CSV).

Secrétaire communal : Christian Muller

1 Discussion et vote du projet de budget rectifié 2021 et du projet de budget prévisionnel 2022.

Après la présentation du budget rectifié 2021 et du budget prévisionnel 2022 lors de la réunion du conseil communal du 8 décembre, les membres du Conseil sont maintenant appelés à en débattre avant le vote. Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) informe les conseillers que le budget a aussi été discuté au sein de la commission des finances et rappelle que le rapport a été envoyé aux conseillers.

La conseillère Maryse Bestgen-Martin (déi Gréng) ouvre le débat en remerciant tout d'abord les personnes impliquées dans l'élaboration du budget. Elle estime que le budget 2022 contient un nombre important de points positifs, ce qui est aussi dû au travail de sa fraction, présente au conseil communal depuis maintenant 29 ans. Il y a toutefois un certain nombre d'aspects illustrant les lacunes politiques de la majorité. Sa fraction est ainsi d'avis que certaines taxes communales devraient être adaptées plus régulièrement. En exemple, elle cite la taxe pour les chiens ou les frais de parking, qui n'ont plus été adaptés depuis 2008. La taxe relative à la gestion des eaux usées n'a pas été adaptée depuis 2010. Bien que le principe du « pollueur payeur » ait été introduit au niveau de la législation nationale en 2012, il n'a toujours pas été implémenté dans la commune. Dans ce contexte, de nombreuses idées et propositions du parti déi Gréng formulées début 2021 n'ont d'ailleurs pas été prises en compte. Maryse Bestgen-Martin (déi Gréng) salue toutefois le fait que le collègue échevinal ait enfin annoncé la présentation d'un nouveau règlement relatif à la gestion des déchets, dont le vote est prévu aujourd'hui. Elle salue le fait que le principe du pollueur-payeur sera ainsi enfin introduit dans la commune.

Parmi les points positifs à relever dans le budget, Maryse Bestgen-Martin (déi Gréng) cite la stabilité des revenus de la commune. Elle rappelle que sa fraction avait critiqué les dépenses élevées pour des manifestations culturelles comme le « Stroossefestival » et l'exposition « 100 Joer Lëtzebuurger Konscht » durant la pandémie. Considérant le grand succès de ces manifestations, sa fraction a cependant changé d'avis puisqu'il s'est avéré que de telles manifestations sont très importantes du point de vue social. Les dépenses culturelles prévues au budget 2022 sont donc à saluer. Le même constat est à faire au sujet des dépenses en faveur du sport, notamment en ce qui concerne le nouveau terrain de football. La conseillère regrette cependant que le projet « Stroosse wibbelt » ait été supprimé. Maryse Bestgen-Martin (déi Gréng) est également satisfaite du fait que la commission des finances ait pu contribuer de façon satisfaisante à l'élaboration du nouveau budget. Elle exprime le souhait que ce soit le cas pour toutes les commissions consultatives à l'avenir.

La conseillère Claire Remmy (déi Gréng) salue le fait que le collègue échevinal ait repris un nombre important de projets à vocation écologique dans le nouveau budget. En exemple, elle cite le projet des « tiny houses », le soutien du « Klimateam », la participation au « Pacte Climat » et au « Pacte Nature », le rattachement au système « vél'OH », la voie cyclable dans la rue des Romains et l'installation de panneaux photovoltaïques. La conseillère estime

cependant que la commune pourrait encore mieux faire en améliorant son bilan énergétique, en réduisant ses émissions de dioxyde de carbone, en protégeant sa biodiversité ou en renforçant la mobilité douce. Elle estime que la protection de l'environnement ne devrait jamais donner lieu à des restrictions budgétaires et encourage le collège échevinal à continuer dans ce sens.

Claire Remmy (déi Gréng) applaudit également la politique sociale de la commune avec un office social performant, la création de logements sociaux et le soutien à des projets comme « Abricoeur », le « streetwork » pour jeunes, la participation à l'épicerie sociale ou l'augmentation des aides à la vie chère. La fraction déi Gréng tient à encourager le collège échevinal à créer davantage de logements à loyer abordable afin de pallier la crise du logement. Les initiatives de la commune pour les jeunes sont également à saluer comme notamment la création d'un centre pour jeunes, la création d'un service « jeunesse » et la construction d'une piste de skateboard. Elle estime que ces projets permettront à un plus grand nombre de jeunes de profiter d'un espace de rencontre et de développement, autre que le milieu scolaire ou la communication en ligne. La conseillère espère que la commission de la jeunesse pourra jouer son rôle dans la mise en œuvre de tous ces projets. Elle est d'avis que les commissions consultatives devraient en général être mieux impliquées dans les processus de décision, dans l'intérêt d'une démocratie participative. Elle plaide aussi pour une adaptation des jetons de présence des membres des commissions. La conseillère Claire Remmy (déi Gréng) conclut en assurant que sa fraction soutiendra le collège échevinal dans sa direction et annonce que sa fraction approuvera le budget.

Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) promet que l'adaptation des taxes mentionnées sera entreprise dès que possible. En ce qui concerne « Stroosse wibbelt », il explique que le projet n'est pas encore abandonné et qu'il pourrait être repris sous une autre forme. Il confirme que la collaboration avec la commission des finances a été excellente dans l'élaboration du budget. Il souligne aussi que le collège échevinal compte en effet mettre l'accent sur les projets écologiques et qu'il prend les défis du changement climatique très au sérieux. L'adaptation des jetons de présence n'est pas un problème car il estime également que le travail des commissions devrait être mieux valorisé.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) remercie d'abord toutes les personnes impliquées dans l'élaboration du budget. Elle estime que la présentation du budget offre la possibilité à l'opposition de faire un bilan et de présenter ses propres idées face aux priorités politiques du collège échevinal. Elle regrette que ni l'opposition, ni la commission des finances n'aient pu s'impliquer directement dans l'élaboration du budget et que leur rôle se borne le plus souvent à commenter des décisions déjà prises. Elle souligne que le Conseil de l'Europe veut promouvoir le concept du « open government » qui met fortement l'accent sur la participation citoyenne et la transparence. Ce principe est déjà appliqué par certaines communes au Luxembourg et en Europe et même dans des pays comme l'Ukraine. Malheureusement, le collège échevinal peine à appliquer de tels principes en ne concédant aucun droit de regard réel aux citoyens dans de telles décisions. Elle mentionne dans ce

contexte la démission récente de deux membres des commissions consultatives, frustrées de ne pas avoir eu d'influence réelle sur les processus décisionnels.

Martine Dieschburg-Nickels (DP) estime que la commune devra faire face à d'importants défis dans les années qui viennent. La crise sanitaire persiste, mais il y a aussi de réels défis au niveau de la gouvernance démocratique et de la participation citoyenne. La crise actuelle a aussi provoqué une crise sociétale et une baisse de confiance dans les institutions politiques. À cause de cela, les instances politiques communales sont appelées à montrer plus de transparence dans leurs décisions. Il est important que le citoyen ait l'impression que ses intérêts sont pris au sérieux. Une communication efficace et rapide joue un rôle prépondérant dans ce contexte. La conseillère estime dans ce contexte qu'une retransmission des réunions du conseil communal via streaming vidéo devrait être mise en place. Au vu de la composition linguistique de la commune, il serait également important d'offrir de telles informations dans différentes langues, dont au moins la langue française.

Aux yeux de Martine Dieschburg-Nickels (DP), la politique sociale joue également un rôle-clé. La commune a la responsabilité de veiller au bien-être des plus faibles dans la société, comme les personnes socialement défavorisées, les jeunes ou les personnes âgées. Le budget 2022 contient effectivement des éléments positifs en ce sens. La fraction DP prend cette responsabilité très au sérieux et c'est pour cette raison qu'elle pose systématiquement des questions à propos des décisions du collège échevinal. Le conseil communal a toujours la responsabilité de veiller aux dépenses de ses deniers publics. Elle estime que le collège échevinal doit aussi être capable d'admettre et de communiquer ses erreurs ou échecs, et de montrer ainsi une certaine grandeur politique.

Au niveau de la politique environnementale, sa fraction déplore le manque d'un fort engagement politique de la part du collège échevinal, à l'instar de sa politique sociale. La commune se borne à suivre les grandes lignes de la politique gouvernementale et elle tarde à transposer des concepts réclamés de longue date comme le principe du pollueur-payeur. Au vu de l'urgence de la crise climatique, sa fraction souhaite voir un engagement plus conséquent et une approche plus innovatrice de la part du collège échevinal. Elle est d'avis que la commune pourrait initier des projets innovants et spécifiques sans attendre l'initiative du gouvernement. Elle propose par exemple la création d'un parc photovoltaïque sur la décharge pour déchets inertes « An den Dielen » qui, à ses yeux, se prête bien à cela.

Martine Dieschburg-Nickels (DP) propose également une extension conséquente du réseau de pistes cyclables de la commune avec la possibilité d'un pont pour cyclistes et piétons au niveau de la route d'Arlon. Un tel projet constituerait à ses yeux une contribution à la vision d'un « poumon vert » pour le centre du village. Celui-ci a d'ailleurs déjà été proposé dans le passé. La sensibilisation aux sujets écologiques à l'école est également cruciale dans ce contexte. La commission des questions d'actualité du Conseil de l'Europe compte d'ailleurs publier prochainement un manuel destiné aux écoliers et visant à promouvoir les bonnes

pratiques en matière d'écologie. Elle estime que la commune doit se rattacher à cette initiative.

Le volume élevé de trafic routier, avec ses nuisances multiples, représente également un problème majeur dans la commune. Elle appelle le collège échevinal à ne pas céder à la résignation, à persister dans ses revendications face aux réticences de l'État et à exiger que des mesures contre le bruit ou contre les problèmes de circulation soient réalisées dans les meilleurs délais. Elle cite le Conseil des Droits de l'Homme des Nations-Unies qui a récemment souligné qu'un environnement sûr, propre, sain et durablement géré est un droit humain fondamental et que la protection de ce droit fait partie d'une bonne gouvernance. Elle souligne l'importance de cette revendication, considérant que selon l'Organisation Mondiale de la Santé, 24 % des décès annuels au monde sont dus à la pollution et aux problèmes environnementaux.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) estime que le budget 2022 contient de nombreux points positifs. La fraction DP a cependant des doutes au sujet d'un certain nombre de mesures proposées ainsi qu'au sujet des dépenses prévues. Pour conclure, elle annonce que, pour toutes ces raisons, sa fraction ne pourra pas approuver le budget dans son entièreté, mais qu'elle prêtera par contre son support ponctuel aux mesures et aux projets qu'elle considère comme bien-fondés.

Le conseiller Laurent Glesener (DP) se rattache entièrement aux positions de Martine Dieschburg-Nickels (DP). Il partage également les observations de la conseillère Claire Remy (déi Gréng) au sujet des taxes communales. Il rappelle que la fraction DP thématise ce problème depuis des années et estime qu'une solution doit être trouvée en impliquant aussi bien la commission des finances que les autres commissions consultatives. Il estime aussi que la commission des grands projets constitue un instrument précieux qui devrait être engagé de façon plus systématique. Il souligne également que sa fraction est toujours prête à soutenir les actions du collège échevinal dans la mesure où elle est persuadée de leur pertinence, et aussi longtemps que les principes de la démocratie participative seront respectés.

Laurent Glesener (DP) est également d'avis qu'une bonne gouvernance est essentielle pour faire face aux nombreux défis actuels. Dans ce contexte, la transparence administrative, le contrôle et le suivi des projets, ainsi que le respect du droit à l'information des élus et des citoyens sont d'une importance primordiale. Le conseiller regrette que certains objectifs du budget ne soient pas réalisables à court terme. Il salue le fait que la commune ait enfin lancé le projet des panneaux électroniques d'information qui correspond à une revendication de longue date de sa fraction. Il est regrettable que la réponse du collège échevinal à de telles revendications tarde souvent à se réaliser. En exemple, il cite le réaménagement de l'accès routier au complexe sportif de la rue de Reckenthal, longtemps retardé en dépit de son urgence. L'abstention de la fraction DP lors du vote relatif à la participation au « Pacte Nature » a été motivée par la conviction qu'il est préférable que la commune engage ses propres

moyens dans ce contexte au lieu d'uniquement répondre à une initiative étatique. Il estime que la commune est à même de créer son propre service environnement et qu'elle peut directement impliquer le « Klimateam » et les citoyens afin de réaliser des actions ciblées et adaptées aux problématiques locales. Une stratégie cohérente pour atteindre une neutralité carbone fait toujours défaut. Le conseiller Laurent Glesener (DP) estime que la commune devrait engager une partie de ses réserves dans ses propres projets écologiques au lieu de devoir payer des intérêts négatifs. Il remarque que la plupart des projets prévus dans le cadre des pactes nature et climat prendront du temps à se réaliser. Il estime que la commune devrait agir par ses propres moyens en attendant.

Le budget global présente un aspect équilibré, mais il faut voir que le faible endettement de la commune signifie aussi que de nombreux grands projets tardent à être réalisés. Il estime aussi qu'un concept urbanistique cohérent fait toujours défaut dans le projet « Stroossen 2030 » et que cela risque de retarder le réaménagement du centre du village. Pour conclure, il propose d'encore mieux informer les membres du conseil communal dans le cadre des commissions « grand projet », afin de faciliter leur travail.

Le conseiller Léandre Kandel (DP) annonce qu'il entend focaliser son intervention sur des points concrets du budget. Il estime que la commune ne devrait plus engager des dépenses à hauteur de 50.000 euros annuels dans sa participation au réseau Wifi public « Hotcity » puisque cette offre est devenue largement redondante à cause du développement des réseaux de communication performants comme la 5G. Il estime aussi que la commune devrait réfléchir à reconstruire le chalet de scouts à un endroit plus adapté au lieu d'engager toujours plus d'argent dans des travaux de rénovation d'une utilité incertaine. Il critique aussi que 30.000 euros soient investis dans l'organisation d'une « kermesse à l'ancienne » qui ne s'avère finalement attractive que pour les enfants en très bas âge. Il estime qu'une vraie kermesse, avec des attractions pour toutes les tranches d'âge, serait préférable. Le conseiller est d'avis qu'il faut aussi remettre en question la participation à la centrale « Naturgas Kielen » et chercher une alternative puisque l'on peut craindre que cette centrale cesse ses activités dans un futur proche. Il aimerait aussi savoir si la commune devra encore une fois régler des frais pour les classes de neige à Steinach si le voyage doit être annulé en raison de la pandémie.

Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) explique que l'organisation des classes de neige est actuellement maintenue. Il faut attendre de voir comment la situation générale évolue. En ce qui concerne le réseau « Hotcity », le bourgmestre explique que ce réseau est actuellement toujours utilisé, mais que la commune est prête à prendre une décision en fonction de l'évolution de la situation. Nicolas Pundel (CSV) partage l'avis du conseiller quant au chalet des scouts, mais explique que les travaux récents étaient urgents. Il estime qu'un autre endroit pour le chalet pourra être trouvé à moyen terme. À propos de la « kermesse à l'ancienne », il estime que ce concept a été choisi en raison des problèmes que l'engagement de forains ordinaires avait posés dans le passé. Il confirme que la centrale «

Naturgas Kielen » risque effectivement de cesser ses activités à court terme et explique que la commune prend en considération un rattachement au « Minett Kompost ».

Au niveau des dépenses extraordinaires, le conseiller Léandre Kandel (DP) critique le projet de transformation de la maison « Feltgen » en centre pour jeunes. Il estime que les frais engagés dans la rénovation sont importants et qu'il manque un véritable concept. Il est d'avis que la construction d'une nouvelle structure ferait plus de sens et qu'un tel projet pourrait offrir un espace pour réaliser d'autres projets, comme une nouvelle pharmacie ou un café. Il remarque aussi qu'un projet concret pour le terrain « Tëschel » fait toujours défaut et que la commune devrait enfin agir pour faire avancer les choses.

Le bourgmestre défend le projet du centre pour jeunes, mais donne raison au conseiller en ce qui concerne la nécessité de réaménager les abords de la maison. Le retard du développement du terrain « Tëschel » est dû aux difficultés de l'entreprise Hein, touchée par la crise sanitaire. La commune n'a par ailleurs aucun moyen pour faire pression. Il faut donc attendre l'évolution de la situation. La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) estime que la plupart des problèmes mentionnés sont aussi dus à un manque de concept dans la planification à long terme.

Le conseiller Léandre Kandel (DP) aimerait savoir à quel endroit le projet des « tiny houses » sera réalisé. Le bourgmestre explique que, dans un premier temps, le projet sera réalisé sur une parcelle libre au « Pescher ». Une autre piste serait de placer les « tiny houses » sur des parcelles privées non construites sur base d'une location temporaire. Il souligne que de telles structures peuvent facilement être déplacées, ce qui facilite les choses.

Léandre Kandel (DP) critique également les dépenses à hauteur de 700.000 euros prévues pour les nouvelles toilettes publiques. Ces dépenses sont exorbitantes à ses yeux. Le bourgmestre explique que de telles structures sont nécessaires à proximité des structures sportives comme le beach-volley ou le terrain multisports. Le coût relativement élevé est acceptable parce que ces toilettes assez sophistiquées correspondent bien aux besoins de la commune. Le même modèle de toilettes est d'ailleurs actuellement utilisé par la Ville de Luxembourg. Le conseiller Léandre Kandel (DP) critique également le coût élevé du jardin scolaire. Le bourgmestre explique que ce coût comprend l'aménagement du terrain entier en respectant un concept pédagogique, ce qui justifie le prix.

Léandre Kandel (DP) finit son intervention en mentionnant un nombre de points positifs dans le budget. Il salue le projet du nouveau CIPA, l'installation des panneaux photovoltaïques et l'achat de véhicules électriques. Il est également satisfait de voir que la commune investit dans l'immobilier, ce qui est judicieux au vu des intérêts négatifs sur les réserves financières. Il suggère également l'implantation d'un nouveau café comme point de rencontre, ainsi que la création d'un espace de coworking pour soutenir les jeunes entrepreneurs.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) se rattache à ces suggestions et estime que de tels projets représentent une bonne utilisation des terrains qui sont actuellement inoccupés. Elle demande également des détails à propos de la piste de skateboard puisque le budget est assez élevé. Le bourgmestre explique que la piste sera construite en béton, ce qui explique le prix. La conseillère demande aussi quand les subventions relatives au hall de karaté et à la rénovation du hall omnisports seront versées à la commune. Le bourgmestre explique qu'il faudra attendre que le décompte soit fait pour les deux projets. La conseillère estime que la commune aurait pu émettre des factures intermédiaires et se faire rembourser par étapes.

Sur demande du conseiller Laurent Glesener (DP), le bourgmestre confirme que la piste de skateboard sera construite à proximité du beach-volley. Laurent Glesener (DP) remarque également que les dépenses pour la mise en conformité des bâtiments communaux semblent assez élevées, avec 600.000 euros au budget 2022. Il aimerait savoir quand la mise en conformité sera achevée. Les membres du collège échevinal expliquent que la mise en conformité n'est pratiquement jamais achevée, puisque les réglementations changent en permanence et que des problèmes isolés et imprévisibles se présentent toujours.

La conseillère Maryse Bestgen-Martin (déi Gréng) remarque que le budget prévoit des dépenses pour l'élaboration d'un concept de mobilité douce et d'un concept de mobilité. Elle aimerait savoir où en sont ces projets. Le bourgmestre explique que le « Klimateam » a déjà identifié les points à améliorer sur le réseau cyclable de la commune. Il y a aussi eu une prise de contact avec le « Klimabündnis » qui serait intéressé par une collaboration avec les communes pour développer un concept de chemin scolaire sécurisé. Il faut néanmoins attendre pour voir dans quelle mesure ces plans se concrétiseront.

La conseillère Victoria El Khoury (LSAP) salue le fait que les investissements de la commune dans les activités culturelles et sociales soient restés à un niveau élevé en dépit de la pandémie. Les échos très positifs suite à des manifestations comme le « Stroossefestival » ont démontré l'importance de telles manifestations, surtout après une période difficile de confinement et de distanciation sociale. Elle salue le fait que la commune compte continuer dans ce sens en 2022, avec un budget confortable de 820.800 euros pour les manifestations culturelles et les fêtes publiques. Elle applaudit également les excellents résultats obtenus au niveau du volet intégration et vie sociale. Victoria El Khoury (LSAP) mentionne qu'après une mise en place rapide et efficace, le succès du réseau social « Hoplr » a largement dépassé les espérances. Le recours à un service de médiation de voisinage et le soutien de la commune au projet d'intégration sociale « PINSS » sont également exemplaires à ses yeux. Victoria El Khoury (LSAP) salue aussi le projet de création d'une maison solidaire qui sera un espace de vie où l'on réapprend à travailler tout en tissant des liens sociaux. Elle précise qu'il s'agit là d'un véritable tiers-lieu permettant de promouvoir l'intégration et le vivre-ensemble. D'ailleurs, la conseillère Victoria El Khoury (LSAP) rappelle que le thème des tiers-lieux a été le sujet phare de la 7ème édition du Groupe d'Échange et de Soutien en matière d'Intégration au niveau Local (GRESIL) qui s'est déroulée le 17 novembre 2021. La conseillère

salue également l'adoption par le collège échevinal de sa proposition qui consiste à mettre en place un service d'écrivain public nécessaire dans une commune cosmopolite comme Strassen.

Dans le volet « inclusion et protection sociale », Victoria El Khoury (LSAP) salue l'allocation d'un budget conséquent de 200.000 euros pour améliorer le fonctionnement du CIGL, de 50.000 euros pour la mise en place d'un plan communal handicap et d'un plan communal senior et de 100.000 euros pour le projet de construction d'un nouveau CIPA. La conseillère estime que les 500.000 euros prévus pour la réalisation du projet « tiny houses » sont également justifiables puisqu'il s'agit d'un concept écologique adapté à la croissance démographique de Strassen. Victoria El Khoury (LSAP) salue également l'intention du collège échevinal de mettre en place un nouveau règlement-taxe sur les déchets respectant le principe du pollueur-payeur. Elle est également reconnaissante au collège échevinal d'avoir facilité le travail du « Klimateam » dans la réalisation de projets comme le « repair café » et le vide-grenier. Elle précise que le « Klimateam », dont elle est membre, prévoit également des ateliers de « upcycling » pour l'année 2022.

La conseillère Victoria El Khoury (LSAP) invite le collège échevinal à revoir à la baisse les dépenses prévues pour la mise en place de nouvelles toilettes publiques. Bien que le besoin de telles infrastructures soit indiscutable, elle est d'avis que le budget proposé de 700.000 est exorbitant. Elle est confiante dans le fait qu'une alternative plus raisonnable puisse être trouvée. Victoria El Khoury (LSAP) précise que le budget 2022 montre la volonté du collège échevinal de suivre les recommandations du gouvernement en maintenant les investissements à un niveau relativement élevé. Ceci se manifeste entre autres par l'acquisition de terrains bâtis et non bâtis dans la commune, ainsi que par des investissements considérables dans les infrastructures sportives. Pour conclure, Victoria El Khoury (LSAP) tient à remercier toutes les personnes impliquées dans l'élaboration du budget 2022 qui lui paraît satisfaisant.

Le bourgmestre estime que la commune a effectivement accompli beaucoup en matière d'intégration. C'est notamment dû à l'excellent travail de toutes les personnes impliquées dans ces projets. Il souligne aussi que le succès de nombreux projets, comme le système CFL Flex ou le réseau « Hoplr », est en partie dû au fait que la commune a renforcé la communication avec les citoyens de façon conséquente. Le même constat est à faire en ce qui concerne le projet d'écrivain public, la médiation de voisinage et le projet « Super senior ». Tout cela illustre l'importance d'une bonne communication qui a d'ailleurs souvent fait défaut par le passé. Il souligne aussi la valeur de l'office social dans la communication avec une population difficilement joignable. Nicolas Pundel (CSV) concède également que les dépenses en matières culturelles étaient certes élevées, mais il estime que l'impact et la qualité des événements justifient largement ces dépenses. Il concède que le coût des toilettes publiques peut sembler élevé, mais estime aussi que de telles infrastructures sont difficiles à gérer. Il n'est donc pas judicieux de faire des économies, sous peine de devoir remplacer le matériel après peu de temps. Nicolas Pundel (CSV) souligne aussi que le «

Klimateam » fait un excellent travail, permettant ainsi à la commune de réaliser une multitude de projets innovants au niveau national.

Le conseiller Paul Klensch (LSAP) estime que la commune de Strassen est effectivement une commune très cosmopolite qui se développe fortement, notamment grâce à une politique ambitieuse. Cela l'oblige à s'adapter en permanence, notamment à cause de la croissance démographique. Un exemple en est le nouveau règlement-taxe sur les déchets qui permet à la commune de réduire son volume de déchets en introduisant des éléments de la gestion durable. Un autre domaine impacté par la croissance est l'approvisionnement en eau potable ainsi que le traitement des eaux usées. Dans ce domaine aussi, la commune engage des moyens importants pour faire face aux défis à venir. Le conseiller est également d'avis que la commune mène une politique budgétaire à caractère résolument social en essayant de conserver la qualité de vie de ses habitants et en créant des écoles, des logements abordables et des infrastructures de sport et de loisir. Considérant que la population de Strassen est passée de 7.000 habitants à plus de 10.000 habitants en une décennie, toutes ces mesures sont urgentes. La croissance importante montre que la commune est très populaire comme lieu de résidence, mais aussi que les habitants sont contents d'habiter dans une commune où la qualité de vie est élevée. Il y a toutefois aussi des effets négatifs, comme la hausse des prix de l'immobilier, les problèmes de circulation, la pollution et les nuisances sonores.

Paul Klensch (LSAP) estime que le budget 2022 aidera à protéger et aussi à améliorer la qualité de vie des habitants et à relever les défis futurs dans des domaines comme le logement, la mobilité, l'éducation, l'accompagnement des jeunes et des enfants, la protection du climat ainsi que le développement durable et social. La commune se trouve actuellement dans une situation financière équilibrée, ce qui permet des investissements pour réaliser de nouveaux projets dans l'avenir.

Le conseiller Paul Klensch (LSAP) estime que la commune doit également jouer un rôle exemplaire dans les domaines de l'écologie et du développement durable. La majorité LSAP/CSV au conseil communal s'engage à mener une politique environnementale au profit des générations futures, par exemple en initiant les écoliers à la nature et en les sensibilisant aux défis écologiques ou en mettant en œuvre une politique énergétique et de mobilité répondant à des principes durables. Cela se constate notamment dans la création de pistes cyclables, le développement de la mobilité douce, l'adoption de véhicules électriques ou la promotion des transports en commun. La majorité soutient aussi le développement d'une démocratie participative en offrant aux citoyens de nouveaux outils de communication et de participation. La commune assure aussi un support conséquent au sport en développant les infrastructures sportives, mais aussi en offrant une multitude de cours et en supportant les associations sportives. Il estime dans ce contexte que le sport n'est pas seulement un moyen d'améliorer sa santé, mais qu'il remplit aussi des fonctions importantes sociales et d'intégration.

Paul Klensch (LSAP) remarque que la dette par habitant continue de baisser, passant de 1.000 euros par habitant en 2019 à moins de 600 euros en 2021. La commune est ainsi à même d'investir ses réserves dans la création de nouvelles infrastructures. En raison de la croissance démographique, celles-ci atteignent actuellement un niveau impressionnant, avec un volume d'investissement estimé à 120 millions d'euros à l'horizon 2030. Le projet « Stroossen 2030 » constitue la pièce maîtresse de ces investissements, avec la création d'un nouveau centre du village, la construction d'un nouveau CIPA, l'extension des infrastructures scolaires, la création d'une maison solidaire, la construction d'un parc de skateboard, la création d'un cimetière forestier, la construction d'une nouvelle morgue et l'installation de nouvelles toilettes publiques. La commune joue aussi un rôle de précurseur en matière de création de logements. L'acquisition de terrains supplémentaires permet ainsi de combattre la crise du logement en permettant de réaliser des logements sociaux et à loyer modéré, des « tiny houses », et des appartements en colocation.

Les dépenses culturelles se situent également à un niveau élevé. Paul Klensch (LSAP) estime que la culture peut jouer un rôle clé dans le maintien de la cohésion sociale dans la commune. La biennale d'art contemporain, le « Stroossefestival » ou la fête de la musique jouent un rôle important dans ce contexte. L'offre culturelle du centre culturel Paul Barblé et de la galerie « A Spiren » est également développée de façon conséquente. Le conseiller conclut en soulignant que la politique budgétaire de la commune doit toujours se faire dans l'esprit d'un renforcement de la cohésion sociale.

Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) est également d'avis que Strassen jouit d'une grande attractivité. La commune a toujours essayé d'adapter ses infrastructures à sa croissance afin de conserver son attractivité.

Le conseiller François Gleis (CSV) remercie tout d'abord les personnes impliquées dans l'élaboration du budget. Il estime que la situation financière de la commune est effectivement bonne, avec un niveau de recettes élevé et des réserves suffisantes, permettant ainsi de mener une politique dans l'intérêt des citoyens. En dépit de la pandémie, la commune a réussi ces deux dernières années à maintenir une offre culturelle attractive, avec des événements de haut niveau comme l'exposition « 100 Joer Lëtzebuerger Konscht », permettant ainsi aux habitants de maintenir une vie sociale active et variée. Le conseiller se réjouit également du nombre important d'activités pour personnes âgées qui ont pu se dérouler pendant cette période.

Contrairement à l'opposition, François Gleis (CSV) est d'avis que la transformation de la maison « Feltgen » en centre pour jeunes est urgente, car la Maison des Jeunes actuelle n'est plus adaptée à cette utilisation. Il se réjouit aussi du fait que l'office social de la commune puisse apporter une aide précieuse aux habitants, aide qui ne consiste pas uniquement en aides financières, mais aussi en une multitude d'autres services. Il estime que la future maison solidaire dans la maison « Kohnen » apportera encore une amélioration à ce niveau. Il salue également le fait que la commune ait substantiellement augmenté ses

aides à la vie chère en ces temps de crise. En matière de politique sociale, le renforcement du CIGL, les contributions au fonds pour l'emploi et la création de logements en colocation sont également à saluer. François Gleis (CSV) estime aussi que le futur cimetière forestier et la nouvelle morgue sont importants car ils tiennent compte du nombre croissant d'enterrements civils.

Le conseiller est aussi d'avis que les dépenses élevées pour les nouvelles toilettes publiques sont justifiées car l'expérience a montré que les toilettes mal conçues peuvent créer des problèmes importants. Il salue particulièrement le projet de construction d'un nouveau CIPA, car celui-ci répond à une demande croissante qui n'est actuellement pas satisfaite par les structures existantes. Il estime également que ce projet doit être réalisé aussi rapidement que possible. François Gleis (CSV) salue également la construction d'un nouveau complexe sportif avec terrain de football. C'est important en raison de la forte croissance de la population et du haut niveau de l'équipe locale.

L'acquisition de terrains en vue de la création de logements est également à saluer. Les prix élevés de l'immobilier rendent nécessaire le développement de concepts tels que le bail à emphytéose, puisqu'il devient de plus en plus difficile, même pour les ménages disposant d'un revenu normal, d'acquérir un logement. François Gleis (CSV) partage l'opinion du conseiller Léandre Kandel (DP) en ce qui concerne le chalet de scouts. Il estime que la construction d'un nouveau chalet serait largement préférable à une rénovation du chalet existant.

Le conseiller estime aussi que la mobilité représente l'un des domaines qui posent le plus de problèmes dans la commune. Il rappelle que plus de 1.500 habitants de la commune ont signé la pétition exigeant des mesures concrètes contre les problèmes liés au trafic excessif dans la commune. La route d'Arlon est une zone problématique depuis longtemps, mais les solutions à ce problème font toujours défaut. Le projet du pôle multimodal près du « Bâtiself » proposé par l'État n'offre pas de solution à ces problèmes, mais risque au contraire d'en créer de nouveaux. Il fait un appel aux membres du conseil communal pour qu'ils s'engagent auprès de leurs partis politiques afin de faire pression sur le gouvernement à ce sujet, en sachant que les élections législatives de 2023 approchent.

Pour conclure, François Gleis (CSV) annonce qu'il ne voit aucun problème à approuver le budget 2022, considérant la bonne situation financière de la commune. Il estime qu'il s'agit d'un budget équilibré reposant sur une vision à long terme.

Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) remercie tous les conseillers pour leurs interventions respectives. Il constate qu'il existe un large consensus au conseil communal au niveau de la politique culturelle et sociale. Il estime aussi que les membres du conseil communal sont préoccupés par les effets de la croissance, tout en soulignant qu'il s'agit d'un domaine où il est pertinemment difficile de réaliser des prédictions précises. Il partage entièrement les frustrations des conseillers à propos des problèmes de mobilité, et déclare que le collège échevinal continuera résolument à chercher des solutions dans ce domaine. Sur demande de

la conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP), le bourgmestre indique que le prochain plan pluriannuel financier sera présenté en février.

Le budget rectifié 2021 est approuvé majoritairement avec 9 voix contre 4.

Le budget prévisionnel 2022 est approuvé majoritairement avec 9 voix contre 4.

2 Adoption du règlement et du règlement-taxé relatif à la gestion des déchets.

Le conseil communal est appelé à approuver un nouveau règlement relatif à la gestion des déchets ainsi que le règlement-taxé correspondant. Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) rappelle que le nouveau règlement a été longuement discuté au sein de diverses commissions avant d'être approuvé par le ministère. Il explique que le règlement sera en principe en vigueur à partir de janvier 2022, mais qu'il faudra attendre l'acquisition de nouveau matériel, dont des camions. Comme la facturation sera semestrielle, la mise en vigueur réelle est planifiée pour le 1er juillet 2022.

Nicolas Pundel (CSV) explique que la taxe est composée d'une part fixe de 100 euros par an, calculée par ménage ou par entité (entreprise) et non pas par immeuble. Cette part sert à financer le fonctionnement général du service d'hygiène communal. Il y a aussi une taxe de base dépendant du volume de la poubelle. Cette taxe couvre le nombre standard de 26 vidanges par année. Il est possible de mettre en réserve les vidanges en cas de vacances afin de préserver son contingent de vidanges. Une taxe variable supplémentaire est prévue pour les vidanges supplémentaires, au-delà du contingent normal de 26 vidanges. La taxe variable dépend également du poids des déchets, selon le principe du pollueur-payeur. Celle-ci se chiffre à 0,45 euros par kilogramme de déchets. Par adresse de facturation, une seule poubelle pourra bénéficier de la taxe de base pour 26 vidanges par an. Les vidanges supplémentaires seront facturées sur base du tarif variable.

Pour des quantités dépassant occasionnellement le volume de la poubelle choisie, des sacs-poubelles de 100 litres seront disponibles contre paiement d'une taxe de 5 euros.

L'enlèvement de déchets encombrants sera facturé à 20 euros par tranche de 50 kilogrammes entière ou entamée. Il y a aussi une taxe pour l'enlèvement d'appareils électriques, à raison de 25 euros par appareil. La taxe d'acquisition unique pour les poubelles grises (déchets ménagers), vertes (déchets organiques), bleues (papier et carton) et jaunes (verre) varie entre 35 euros et 800 euros selon le volume.

En cas de déménagement, les taxes seront facturées au prorata du temps de résidence dans la commune. L'obligation de raccordement incombe aux ménages, mais aussi aux entreprises, associations et autres institutions qui produisent des déchets en raison de leur activité.

Le bourgmestre remarque que le texte présenté contient encore quelques petites erreurs matérielles, qui seront corrigées. Il propose aussi de voter un règlement supplémentaire

pour les ménages comportant des enfants en bas âge, qui produisent un volume de déchets démesuré en raison des couches pour bébé. L'idée est de proposer à ces ménages deux rouleaux de sacs-poubelle gratuits pendant les deux premières années.

La conseillère Victoria El Khoury (LSAP) voudrait savoir comment les copropriétés seront informées des changements au niveau des poubelles dotées d'une puce électronique. Le bourgmestre explique que cela sera fait par la commune.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) aimerait savoir si une simulation a été faite pour voir comment le nouveau règlement impactera les dépenses et revenus de la commune et les prix pour les usagers. Le bourgmestre confirme que les tarifs ont effectivement été établis sur base d'un tel calcul. La conseillère remarque qu'en se basant sur les dépenses dans le budget, il y a actuellement 2.492 poubelles grises primaires et 375 poubelles supplémentaires. En considérant ce nombre de poubelles avec en moyenne 20 kilogrammes de déchets par poubelle de 80 litres et avec 26 enlèvements, elle a calculé que les revenus annuels de la commune s'élèvent à près de 1.005.000 euros. Elle est d'avis qu'il s'agit d'une somme très élevée par rapport aux dépenses de la commune pour l'élimination, considérant en plus que ce calcul se base sur la moitié des 40 kilos prévus et qu'il exclut les conteneurs. Le bourgmestre explique que le calcul se base sur le volume réel de déchets générés actuellement, et non pas sur un volume théorique basé sur le nombre et la taille des poubelles. Il remarque aussi que ce mode de calcul a été expliqué lors de la présentation devant la commission « grand projet ». Martine Dieschburg-Nickels (DP) craint que ce nouveau mode de calcul n'entraîne une considérable hausse des coûts pour les ménages. Le bourgmestre estime que le but du nouveau règlement est d'inciter les personnes à mieux trier leurs déchets. Le tri est d'ailleurs toujours gratuit. Il est d'avis que les frais encourus par les ménages restent faibles si les bonnes pratiques en matière de tri sont respectées. Martine Dieschburg-Nickels (DP) aimerait avoir les chiffres à la base de ces calculs. Le bourgmestre promet de mettre ces statistiques à disposition du Conseil.

Le conseiller Léandre Kandel (DP) craint que le nouveau mode de calcul n'entraîne un doublement des frais pour certains ménages. Il estime aussi que c'est problématique pour les entreprises. Il a calculé, sur base des frais de sa propre entreprise, que ceux-ci passeront de 192 à 580 euros. Le bourgmestre confirme que les frais risquent d'augmenter dans certains cas, mais souligne que le règlement-taxe n'a plus été adapté depuis longtemps. Il remarque aussi qu'il est évident que l'introduction du principe du pollueur-payeur entraîne une hausse des frais si le comportement des ménages et entreprises reste inchangé. C'est d'ailleurs précisément l'idée derrière ce principe. Nicolas Pundel (CSV) déclare qu'un bilan sera fait en fin d'année afin de voir comment le comportement des usagers a changé. Il souligne aussi que la commune ne fait aucun bénéfice sur la gestion des déchets.

La conseillère Maryse Bestgen-Martin (déi Gréng) suggère d'organiser une réunion d'information pour expliquer le concept et préparer les usagers aux nouvelles dispositions. Le bourgmestre explique que, de toute façon, le contingent de 26 passages est valide pour la

demi-année à partir du 1er juillet 2022. Les usagers auront donc largement le temps d'adapter leurs habitudes.

Le conseiller Marc Fischer (DP) estime que la réduction et la prévention des déchets représente un concept-clé du nouveau règlement. Il est d'avis qu'une bonne campagne d'information sur la manière d'éviter les déchets est dès lors cruciale. Il estime que la commune pourrait aussi introduire un système encourageant une réduction progressive du volume de déchets. Il regrette dans ce contexte que le règlement n'ait plus été adapté depuis 2014, car le principe du pollueur-payeur a déjà été discuté à cette époque. Il pense que si la réforme avait été entreprise plus tôt, il y aurait eu la possibilité de mieux éduquer les usagers sur la manière d'éviter les déchets, tout en introduisant progressivement le nouveau mode de calcul. Cela aurait évité une hausse brutale des frais en une seule fois.

Le conseiller Laurent Glesener (DP) propose de sensibiliser les usagers pendant la première moitié de l'année, en leur fournissant une simulation des frais à venir avec leur facture actuelle. Il estime aussi qu'il faudrait faire une campagne sur les possibilités offertes par le système « Valorlux ». Sur demande du conseiller, le bourgmestre confirme que la taxe fixe de 100 euros est redevable par ménage ou par entreprise, indépendamment du nombre de personnes concernées. Il confirme également que cette somme est calculée sur base des frais globaux du service d'hygiène. Nicolas Pundel (CSV) indique également qu'une campagne d'information est prévue, avec des dépliants expliquant exactement comment faire le tri et éviter les déchets. Il estime que l'augmentation des frais restera tolérable pour les usagers qui respecteront ces bonnes pratiques.

Sur demande du conseiller Léandre Kandel (DP), le bourgmestre confirme que tout ménage est redevable de la taxe fixe de 100 euros, même s'il ne possède pas sa propre poubelle. C'est évident dans le cas des résidences qui utilisent un conteneur en copropriété.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) est d'avis que la proposition de Laurent Glesener (DP) à propos de la simulation rattachée à la facture devrait être mise en pratique. Elle estime également qu'il faut rappeler aux usagers la manière dont les différentes poubelles peuvent être utilisées, puisqu'il y a toujours de la confusion à ce sujet. Le bourgmestre ne voit pas d'obstacle à cela. Il explique aussi qu'un groupe de travail du « Klimateam » suivra l'évolution du volume de déchets et l'impact du nouveau règlement-taxe.

La conseillère Claire Remmy (déi Gréng) explique qu'au niveau des couches pour bébés, il existe des entreprises à l'étranger qui proposent un service de nettoyage pour couches réutilisables. Elle est d'avis que la commune devrait aussi informer les usagers sur cette possibilité, à partir du moment où la possibilité existe au Luxembourg. Le bourgmestre explique qu'un tel service existe aussi au Luxembourg. Il est d'accord pour informer les usagers à ce propos.

Le conseiller François Gleis (CSV) est également d'avis que la sensibilisation et l'information des usagers sont cruciales. Par ailleurs, il pense que la multitude de changements à venir au niveau de différentes taxes constituera un fardeau pour beaucoup de ménages. Le bourgmestre estime que c'est exact, notamment en ce qui concerne les coûts énergétiques. Il explique que l'État compte augmenter prochainement les aides aux ménages à faible revenu pour cette raison.

Le conseiller Marc Fischer (DP) rappelle encore une fois que le fait que les taxes n'aient pas été adaptées pendant longtemps constitue un problème réel, car l'adaptation entraîne maintenant une hausse brutale. Il fait appel au collège échevinal pour revoir régulièrement les taxes afin d'éviter de tels problèmes à l'avenir.

Le conseiller Paul Klensch (LSAP) remarque que dans les copropriétés, le nombre d'enlèvements dépend de la gestion des conteneurs. Il aimerait savoir comment cela sera réglé. Le bourgmestre explique que c'est aux copropriétés de décider cela et que la commune ne s'impliquera pas dans la gestion interne des copropriétés. Paul Klensch (LSAP) estime qu'il faudra dès lors informer les habitants des copropriétés en détail sur la nouvelle méthode de taxation, afin de leur permettre de comprendre comment ces frais se répercutent sur leurs charges.

Sur demande de la conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP), le bourgmestre confirme que les conditions applicables sont exactement les mêmes pour les copropriétés que pour les autres ménages, y compris la possibilité d'avoir des poubelles spéciales pour déchets autres que les déchets ménagers.

Pour conclure, le conseiller Paul Klensch (LSAP) salue le fait que la commune introduise enfin le principe de la taxation par poids et non par volume, puisqu'il s'agit de la méthode la plus équitable.

Le nouveau règlement relatif à la gestion des déchets est approuvé unanimement.

Le nouveau règlement-taxe relatif à la gestion des déchets est approuvé unanimement.

3 Modification du règlement communal du 05.10.2016 fixant les critères d'attribution de l'allocation de vie chère.

L'échevin Betty Welter-Gaul (LSAP) explique que l'État a doublé son aide à la vie chère en 2020. Une personne seule avec un revenu maximal de 2.329 euros a alors eu droit à 2.640 euros de la part de l'État et à 600 euros de la part de la commune. En 2021, l'État a encore augmenté son aide de 10 % par rapport au montant de 2019. Une personne seule avec un revenu maximal de 2.329 euros a alors eu droit à une aide de 1.452 euros au lieu de 1.320 euros.

Sur proposition de la présidente de la commission sociale et du 3e âge Josée Majerus, le collègue échevinal a dès lors décidé d'augmenter la part de la commune de 25 à 30 % du montant de l'aide étatique. Betty Welter-Gaul (LSAP) estime que cette décision s'imposait au vu de l'augmentation des prix de l'énergie et de l'eau potable. En guise de comparaison, elle indique que la part communale s'élève à 30 % à Bertrange, à 35 % à Steinfort. L'article de budget correspondant a été augmenté à 100.000 euros. En 2018, la commune a reçu 81 demandes pour cette aide, dont 80 ont été accordées. En 2019, il y a eu 83 demandes, dont 80 demandes éligibles. En 2020, 104 demandes sur 106 ont été accordées.

Le bourgmestre ajoute que la comparaison entre communes est difficile en cette matière car les aides communales diffèrent beaucoup. Le niveau global des aides à Strassen est relativement élevé. Betty Welter-Gaul (LSAP) ajoute dans ce contexte que Strassen accorde également une aide au loyer qui n'existe pas dans toutes les communes.

La conseillère Maryse Bestgen-Martin (déi Gréng) salue l'augmentation de l'aide, considérant la hausse générale des prix. Il est particulièrement important de soutenir les personnes seules.

Le conseiller François Gleis (CSV) salue également l'augmentation. Il est d'avis que la commune devrait informer les habitants ne fréquentant pas l'office social sur la possibilité d'obtenir une telle aide. Le bourgmestre estime qu'une communication pourra être faite dans le journal communal.

La modification du règlement communal fixant les critères d'attribution de l'allocation de vie chère est approuvée unanimement.

4 Approbation d'un acte notarié

Une cessation gratuite avec la société Stugalux a été approuvée.

5 Confirmation de règlements temporaires de circulation.

Le Conseil est appelé à approuver plusieurs règlements temporaires de circulation concernant des chantiers dans la cité Pescher, la rue des Romains et la rue du Bois.

Les règlements temporaires de circulation sont approuvés unanimement.

6 Divers.

L'échevin Betty Welter-Gaul (LSAP) fournit un certain nombre d'informations sur l'utilisation de l'épicerie sociale suite à la demande du conseiller Marc Ficher (DP) lors de la réunion du conseil communal du 8 décembre 2021. Pendant les 11 derniers mois, 61 ménages de

Strassen ont visité l'épicerie sociale à Steinfort. Cela correspond à 105 adultes et 40 mineurs. Parmi ces clients, neuf ménages n'ont pas profité de l'offre de façon régulière ou ont entièrement arrêté d'utiliser l'épicerie à un certain moment. Cela serait dû en partie à des déménagements, mais aussi à une amélioration de leur situation financière. Aucun des bénéficiaires ne s'est plaint de la nécessité de devoir se déplacer jusqu'à Steinfort.

Betty Welter-Gaul (LSAP) souligne que l'avantage du concept de l'épicerie sociale actuelle est que la structure est gérée par trois offices sociaux et que les frais fixes sont répartis entre eux. Elle estime que ces frais seraient beaucoup plus importants si Strassen décidait de mettre en place sa propre structure. L'échevin explique aussi que la gestion de l'épicerie sociale par la Croix Rouge et la Caritas est excellente, et que la structure a même été reconnue au niveau international. Elle explique que la structure participe aussi à un projet du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) qui consiste à fournir gratuitement aux clients un certain nombre de produits de base. Tous les mois, une famille monoparentale avec deux enfants a ainsi droit à 12 litres de lait, 1,5 kilos de pâtes, 1 kilo de riz, 1 kilo d'huile de tournesol, 1 kilo de sucre, trois fois 120 grammes de thon, 1 litre d'huile d'olive, deux tubes de dentifrice, deux flacons de gel douche, deux flacons de shampoing, 3 paquets de six rouleaux de papier toilette ainsi qu'une boîte de masques chirurgicaux. Betty Welter-Gaul (LSAP) estime qu'il s'agit là d'une quantité importante de denrées gratuites qui est plus que suffisante dans la plupart des cas.

L'échevin rappelle que la décision de participer à cette structure est initialement due au fait que la commune de Steinfort disposait à cette époque d'un local approprié. Il est cependant vrai que ce local se trouve actuellement dans un mauvais état. Pour cette raison, le collègue échevinal a décidé d'entamer des discussions avec les offices sociaux et les communes impliqués afin de voir si l'épicerie sociale pourrait éventuellement déménager dans le nouveau local de la commune au numéro 38 de la route d'Arlon. Ces pourparlers en sont cependant au premier stade et il faut attendre la suite.

Le conseiller Marc Fischer (DP) remercie le collègue échevinal pour ces informations. Il est cependant toujours d'avis que ce n'est pas idéal d'avoir une telle structure dans une commune voisine. Betty Welter-Gaul (LSAP) estime que l'accès depuis Strassen est relativement aisé par rapport à d'autres communes. Elle souligne encore une fois qu'aucun client ne s'est plaint à cause du déplacement. Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) estime que Strassen cherchera une solution alternative à partir du moment où la gestion actuelle ne sera plus satisfaisante. Il souligne qu'il faudra dans tous les cas chercher une collaboration avec d'autres communes, puisque Strassen à elle seule n'a pas une masse critique de clients justifiant de disposer d'une telle structure.

Sur demande du conseiller Marc Fischer (DP), Betty Welter-Gaul (LSAP) indique que, en moyenne, les clients visitent l'épicerie sociale entre 4 et 5 fois par mois.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) rappelle qu'à la présentation du projet, un encadrement des clients avec des offres comme des cours de cuisine avait été promis. Elle

aimerait savoir si cela a été mis en pratique. Betty Welter-Gaul (LSAP) explique que l'épicerie dispose effectivement d'une cuisine professionnelle pour cela, mais que cette offre n'a jamais eu le succès escompté.

Le conseiller Marc Fischer (DP) déclare avoir remarqué que l'éclairage du tableau d'affichage communal (« Reider ») est insuffisant. Le bourgmestre estime qu'un tableau d'affichage électronique pourra bientôt remplacer l'ancien tableau. Marc Fischer (DP) remarque aussi que les réunions du conseil communal ne sont presque plus couvertes par la presse. Le bourgmestre le confirme, mais estime que la commune n'a aucune influence sur les décisions rédactionnelles des médias. Il regrette par ailleurs que, de façon générale, la presse s'intéresse de moins en moins aux nouvelles locales.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) rappelle que lors de la dernière réunion du conseil communal, le collège échevinal avait plaidé pour que les membres du conseil n'utilisent pas le réseau « Hoplr » comme plateforme politique. Elle a cependant remarqué que plusieurs membres du conseil communal s'identifient avec leur nom et leur fonction politique. Elle estime par ailleurs qu'une telle plateforme se politise toujours d'elle-même. Elle aimerait savoir quelle approche est favorisée par le collège échevinal dans ce contexte. Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) souligne qu'il ne répond jamais à des questions sur « Hoplr » en tant que bourgmestre. Il est toujours d'avis que les membres du conseil restent politiquement neutres sur ce réseau. Si des questions politiques sont posées, la réponse doit être formulée au nom de la commune. Martine Dieschburg-Nickels (DP) propose que, dans ce cas, les membres du conseil s'identifient seulement sous leur nom, en laissant de côté toute fonction politique. Le collège échevinal est d'accord avec cette proposition.

La conseillère Claire Remmy (déi Gréng) confirme également qu'elle a été contactée en tant que conseillère. La conseillère Victoria El Khoury (LSAP) est d'avis que les membres du conseil communal peuvent parfaitement s'identifier avec leur fonction politique sur Hoplr. Ceci ne va pas à l'encontre des règles d'utilisation de la plateforme. Par contre, c'est la promotion d'un parti politique qui n'est pas tolérée sur Hoplr. Elle est d'avis qu'il faut répondre aux questions des utilisateurs et justement rapprocher les citoyens de leur administration. C'est d'ailleurs un des objectifs de la plateforme. Le bourgmestre répète que, à titre personnel, il n'a pas l'intention de communiquer en tant que bourgmestre sur la plateforme.

Le conseiller Paul Klensch (LSAP) remarque qu'il n'y a aucun problème si un membre du conseil communal ajoute une fonction ou un mandat politique dans sa biographie personnelle du réseau « Hoplr ». Il se rallie à la décision du collège échevinal.

7 Affaires de personnel :

a) Création d'un poste de salarié pour le service solidaire.

Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) explique que la commune compte créer un poste de salarié pour les projets solidaires, notamment dans le cadre de la future maison solidaire. Cette tâche ne peut pas être assurée par l'office social, puisque les missions sont complètement différentes.

Le conseiller François Gleis (CSV) aimerait savoir quel profil est exigé pour ce poste. Le bourgmestre explique que la commune a déjà identifié une personne ayant de l'expérience dans les projets solidaires, sans toutefois être un assistant social. Le conseiller Marc Fischer (DP) estime qu'il est préférable d'accompagner les créations de poste d'une description de poste. Il annonce que, pour cette raison, il s'abstiendra du vote dans tous les cas. Le bourgmestre prend note de cette remarque.

La création de poste est approuvée majoritairement avec une abstention.

b) Création d'un poste de fonctionnaire communal pour le service technique.

Le bourgmestre explique que le service technique a besoin d'un collaborateur en support des ingénieurs. Il s'est avéré qu'un employé de la carrière C1, initialement prévu pour ce rôle, n'avait finalement pas le bon profil. La commune propose donc de créer un poste dans la carrière B1 pour remplir cette mission.

La création de poste est approuvée majoritairement avec une abstention.

c) Création de postes au sein de l'équipe de régie et de conciergerie.

Le bourgmestre explique qu'il manque plusieurs personnes dans l'organigramme des équipes de régie et du service technique. Les disponibilités concernent des postes dans les équipes du service des eaux, du service jardinage, du service d'hygiène, du service bâtiment, un poste de concierge et deux postes au service de nettoyage.

Les créations de ces postes sont approuvées majoritairement avec une abstention.

8 Nominations et démissions au sein des commissions locales (ajout à l'ordre du jour).

Afin de compléter les commissions locales, le collège échevinal propose au conseil communal de procéder aux votes suivants :

- Démission de Liz Biever de son poste de membre de la commission de l'égalité des chances.
- Démission de Anna Daraio de son poste de membre de la commission de la mobilité.

- Nomination de Anna Daraio au poste de membre de la commission des sports et associations locales.
- Nomination de Myriam Wagner au poste de membre de la commission des sports et associations locales.
- Démission de Tun Gierenz de son poste de président de la commission de la jeunesse.
- Nomination de Claire Remmy au poste de présidente de la commission de la jeunesse.
- Nomination de Victoria El Khoury au poste de membre de la commission sociale et du 3e âge.

Toutes les démissions et nominations au sein des commissions locales sont approuvées unanimement.

9 Affaires de personnel (huis clos) :

a) Nominations aux postes vacants :

Fonctionnaire communal groupe A2 (service technique).

Fonctionnaire communal groupe B1 (recette communale).

10 Décision dans le cadre d'une proposition d'acquisition immobilière (huis clos).